

L'Arche de Noé

Noyan Tapan

HIGHLIGHTS

Hebdomadaire

Depuis le 4 Mai 1993

Le Président Sargssian est à Sotchi pour prendre part à l'inauguration des Jeux Olympiques d'hiver. L'Arménie y est représentée par 4 athlètes.



Serguei Mikaélian



Arthur Yéghoyan



Katya Galstyan



Arman Serebrakian

#5 (997)
8 février
2014



Ne peut être vendu séparément

éditorial

Programme de migration russe « Compatriotes »

Ce programme se poursuit en Arménie après une suspension pendant quelques mois, Les autorités arméniennes ont publiquement critiqué sa mise en place en Arménie. Pour l'année 2014, il n'y aurait plus de places disponibles pour un rendez-vous.

Le programme fonctionne en Arménie depuis 2006.

26 000 candidats ont présenté leur dossier pour partir en Russie, dont 15 000 sont déjà partis.

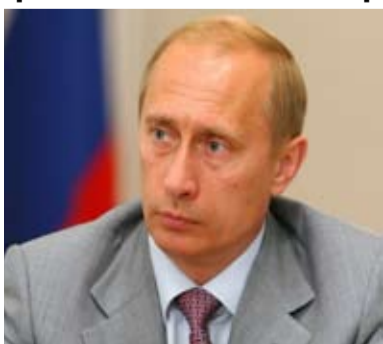
HAUT-KARABAGH

Alexandre Sokolov, membre du Conseil interethnique auprès du Président russe Poutine déclare

« Au moment où les forces armées azerbaïdjanaises traverseront la frontière arménienne, ce ne sera plus un conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Même si une seule bombe tombe sur le territoire de l'Arménie, ce sera considéré comme une agression et l'OTSC agira sans retard dans le cadre de ses engagements».

Mr Sokolov ajoute que toute reprise des hostilités qui serait suicidaire pour la région et a insisté sur le fait que le conflit du HK n'a pas de solution militaire.



Vladimir Poutine



Alexandre Sokolov

La Cour européenne des droits de l'homme intervient dans le conflit de l'Artsakh



Par Harout Sassounian
Editeur,
California
Courier

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) tient des audiences simultanées sur deux poursuites concurrentes déposées par les Arméniens et les Azerbaïdjanais. Est-ce une simple coïncidence ou une tentative par la Cour d'intervenir dans un conflit épineux que les dirigeants politiques n'ont pas réussi à résoudre depuis plus de 25 ans?

Cette semaine, la CEDH est saisi de l'affaire des "Sarkissian contre l'Azerbaïdjan," affirmant qu'il a été contraint de fuir son domicile Gulistan dans la région de Shahumyan, après que sa propriété a été détruite par forces armées Azéris en Juin 1992. son cas a d'abord été déposées auprès de la CEDH le

11 Août 2006. Fait intéressant, la Cour a tenu des audiences sur les deux plaintes arméniennes et azerbaïdjanaises, le même jour: il a entendu l'affaire "Chiragov et autres contre l'Arménie" dans la matinée du 15 Septembre 2010, et plus tard cet après-midi, de "Sarkissian contre l'Azerbaïdjan" cas.

Dans une décision préliminaire, le 14 Décembre 2011, la CEDH a conclu que la plainte de Sarkissian était partiellement recevable. La Cour a rejeté l'argument de l'Azerbaïdjan que l'affaire doit être rejetée parce qu'elle couvrait les événements antérieurs à la ratification par l'Azerbaïdjan de la Convention européenne des droits de l'homme en 2002. Malheureusement, le demandeur Minas Sarkissian est décédé en 2009, mais ses deux enfants continuent la plainte. La CEDH permettra de sonder le fond de l'affaire Sarkissian lors de sa réunion le 5 Février, 2014 à l'Audience.

Deux semaines plus tôt, la

CEDH a instruit l'affaire rivale de "Chiragov et autres contre l'Arménie», dans laquelle six azerbaïdjanais Kurdes avaient déposé une plainte contre la République d'Arménie. Ils ont affirmé être incapables de retourner dans leurs foyers et propriétés dans le quartier de Lachine depuis le 17 mai 1992, après avoir été contraints de fuir en raison de la guerre du Karabagh (Artsakh).

La plainte azérie contre l'Arménie a été déposée auprès de la CEDH, le 6 Avril 2005. Dans une décision préliminaire, le 14 Décembre 2011, la CEDH a décidé de prendre l'affaire, estimant que les négociations en cours entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ne s'opposaient pas à la Cour de faire face à cette situation litigieuse. La CEDH a tenu une audience ultérieure, le 22 Janvier 2014 pour examiner les questions suivantes:

1) L'Arménie exerce un contrôle effectif sur le territoire de

Suite à la page 2

TOURISME EN ARMÉNIE

Plus de 924 000 touristes ont visité l'Arménie en 2013. Ce chiffre constitue une augmentation de 9,7% par rapport à 2012 année où l'on avait déjà enregistré une progression de 11,3%. Plus de 906-000 Arméniens ont visité l'Étranger. Le Service national des statistiques, précise qu'en 2013 le nombre de touristes arméniens s'étant rendus à l'étranger est de 906 000 soit une hausse de 12,3% par rapport à 2012.

L'homme d'affaires arménien impliqué dans le scandale off-shore de CHYPRE arrêté en Géorgie

L'homme d'affaires arménien impliqué dans le scandale off-shore de CHYPRE arrêté en Géorgie à l'aéroport de Tbilissi, par les forces de l'ordre géorgiennes. Il était en cavale, Achot Soukiassian, Achot Soukiassian a été accusé en juin dernier d'escroquerie. Il aurait soutiré 10,7 M USD à un autre entrepreneur arménien, Paylak Hayrapetian, via une société off-shore enregistrée à Chypre, dont il serait le propriétaire. Ces éléments avaient été révélés à la suite de la publication d'une enquête de l'Organisation des Journalistes investigateurs. Achot Soukiassian devrait être extradé en Arménie dans les jours à venir.

Ambassade de France en Arménie

UFE Monde Centres de concours délocalisés Instituts d'études politiques

Mercredi 30 janvier 2014, l'UFE était conviée à la signature par Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, d'une convention de partenariat avec la directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et les directeurs de sept instituts d'études politiques.

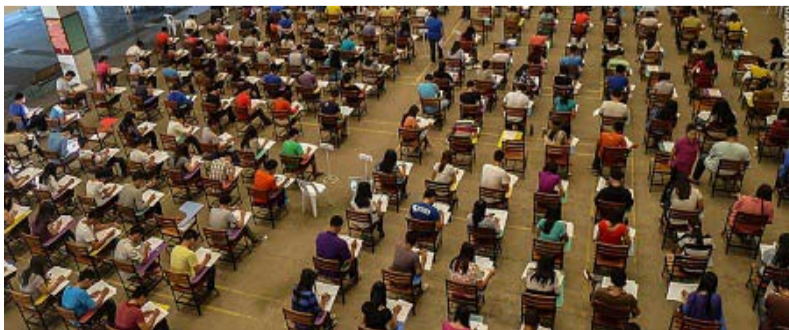
Cet accord prévoit l'ouverture dès cette année de 4 centres de concours délocalisés dans les lycées français relevant de l'AEFE l'ouverture en 2015 de plusieurs centres de concours supplémentaires à l'étranger

La mise en place de ces centres délocalisés permettra aux élèves de terminale des lycées français de l'étranger de passer les concours d'admission des in-

stituts politiques sans être obligés de venir en France.

Les épreuves seront identiques à celles de France métropolitaine et des territoires ultramarins ; les copies seront acheminées en France par une procédure sécurisée ; elles seront intégrées dans le même processus de correction que les copies des concours d'entrée aux instituts d'études politiques sur le territoire français.

Ce partenariat entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et les instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Grand Paris/Ouest, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse, s'inscrit dans la mission de promotion de l'enseignement supérieur français confiée à l'AEFE par le ministère des Affaires étrangères.



La Cour européenne des droits de l'homme intervient dans le conflit de l'Artsakh

Début à la page 1

l'Artsakh?

2) les six citoyens azéris possèdent suffisamment de documents prouvant leur identité et de la propriété des biens réclamés?

3) les demandeurs azéris ont épuisé toutes les voies de recours internes (exigence CEDH) en appliquant d'abord aux tribunaux Artsakh avant de déposer une plainte auprès de la CEDH, compte tenu de la complication de plus que l'Artsakh n'est pas un État reconnu?

Voici quelques réflexions sur le rôle crucial de la CEDH dans ces deux cas de conflit:

1) Les deux plaintes ont été déposées auprès de la CEDH, il ya près de 10 ans et couvrent les violations présumées des droits de l'homme qui ont eu lieu plus de deux décennies plus tôt. Le requérant arménien et l'un des six Azéris avaient trouvé la mort dans les années intermédiaires, ils ne verront jamais la justice qu'ils avaient demandé à la Cour européenne. Comme le dit l'adage, «justice différée est justice refusée!»



2) L'effort évident de la CEDH de prendre une action simultanée sur ces deux cas encore opposés et séparés indique que la Cour pourrait essayer de résoudre non seulement ces deux plaintes, mais aussi de jeter les bases pour la résolution du conflit de l'Artsakh, ouvrant le droit des réfugiés à retourner dans leurs foyers.

Un traitement équitable de la CEDH de candidats arméniens et azerbaïdjanais serait donc loin de laisser croire que la Cour finirait par se prononcer en faveur de deux cas d'ouverture de la porte à des mil-

liers de plaintes supplémentaires de réfugiés des deux côtés qui ont subi le même sort au cours de la guerre d'Artsakh. Comme tous les pays membres du Conseil européen sont tenus de se conformer aux décisions de la CEDH, la Cour peut ordonner que ces réfugiés soient autorisés à retourner dans leurs foyers d'origine, ce qui impose une solution humanitaire partielle sur un conflit insoluble que les dirigeants des deux pays et les organisations internationales médiateurs ont été incapables de résoudre plus de 25 ans!

Le Président Serge Sargssian a reçu les co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE

Le 5 février, le président Serge Sargssian a reçu les co-présidents du Groupe de Minsk de l'OSCE Igor Popov (Russie), James Worlik (Etats-Unis), Jacques Faure (France) et le Représentant personnel du président en exercice de l'OSCE Andrzej Kasprzyk.

Lors de la rencontre les co-présidents ont présenté leurs impressions de leurs rencontres à Bakou et avec le Président de la république ils ont discuté des questions concernant le processus du règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh.

Le président arménien et les co-présidents ont également évoqué



les cas de violation du cessez-le-feu ligne de contact arméno-azerbaïdjanais qui sont devenus fréquents sur la

Je suis contre l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne



Par
Robert
SAMOLIAN

Ceci pour une raison majeure : la Turquie n'est pas un pays européen et elle n'appartient pas à notre civilisation. Par ailleurs, son poids démographique lui permettrait de dominer le parlement européen et l'ensemble des institutions à terme. Nous n'aurions pas une Tur-

quie européenne mais une Europe turque. Je regrette que Nicolas Sarkozy n'ait pas fait ce qu'il avait promis pendant sa campagne : stopper le processus de négociation sur l'entrée de la Turquie. Et qu'il ait supprimé le référendum obligatoire dans la Constitution. Je considère comme scandaleux que la Turquie reçoive déjà de la France des crédits de préadhésion de 85 millions d'euros. La question de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne ne doit pas être liée à la

reconnaissance du génocide arménien par Ankara. En effet, il faut refuser l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne parce que c'est une question de principe. Il est moralement scandaleux de parler de l'entrée de la Turquie sans dire un mot sur l'Arménie, car la Turquie n'appartient pas à notre civilisation, contrairement à l'Arménie qui en est un accomplissement admirable. Elle est le cœur du cœur de la civilisation chrétienne.

A ne jamais oublier !

Christiane Taubira : Le Génocide arménien est également la mémoire de la France

Par Hasmik Babasyan

Au seuil du centenaire du Génocide arménien, la plus grande communauté arménienne de France en Europe unit ses forces visant à l'adoption de la loi pénalisant la négation du génocide arménien. Le 29 janvier, le CCAF (Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France) a organisé un dîner annuel dans l'objectif de faire entendre la voix des Arméniens en France, une fois de plus de présenter les problèmes et les exigences de la communauté arménienne sur la question liée à la reconnaissance du génocide.

Comme le rapporte la correspondante de Noyan Tapan à Paris, de plus de 350 invités participaient à la soirée : des hommes d'affaires, des intellectuels. Parmi les invités étaient également Christiane Taubira, ministre française de la Justice ; le célèbre chansonnier Charles Aznavour, le philosophe Bernard Henry Levy, les conseillers Patrick Dévédjian, Philippe Kaltenbach, André Santini, l'humoriste Mathieu Madénian, le compositeur André Manoukian, ainsi que Roger Cukierman, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

Dans son discours Madame Taubira a rappelé les pages importantes de l'histoire du peuple arménien, tout en mentionnant le mont Ararat avec son célèbre Arche de Noé qui appartient aux Arméniens, et, soulignant que la mémoire et l'histoire des Arméniens est la mémoire de tous, elle a déclaré que le projet de loi sur la pénalisation de la négation du génocide devait être

inscrit à l'ordre du jour du parlement français afin de défendre la mémoire arménienne.

Madame la ministre a pour sa part décrit les souffrances d'un peuple qui a su se relever, qui « sait tirer le pain de la pierre », qui a « tant de talent dans tant de domaines ». Elle a indiqué que le Génocide arménien était également la mémoire de la France, que la négation du Génocide était un crime contre l'Etat français. Selon elle, il est nécessaire de trouver des moy-



ens, des instruments juridiques pour punir le négationnisme. « A partir du moment où cette mémoire devient la nôtre, le négationnisme devient un crime contre notre propre intégrité. Donc, il faut combattre le négationnisme, mais on a une difficulté depuis plusieurs années à écrire un texte qui ne contredirait pas les exigences du Conseil d'Etat, du Conseil constitutionnel, de la Cour de Justice européenne », a-t-elle dit.

Le philosophe Bernard Henry Levy a indiqué : « Il ne faut rien attendre de l'Etat turc, cependant, la société turque, ceux qui scandaient sur la place Taksim « Erdogan, démission ! », doivent comprendre que la question de leur propre liberté ne sera pas résolue jusqu'à ce que la justice sur le Génocide arménien ne triomphe pas ».

Le co-président du CCAF Mourad Papazian a indiqué : « Comment un pays comme Turquie peut entrer dans l'Union Européenne, surtout qu'elle diffuse son négationnisme hors de ses frontières, ce qui nécessite une loi pénalisant la négation du Génocide arménien.

Les participants ont également indiqué que le président Hollande avait promis aux Arméniens que ledit projet de loi serait inscrit à l'ordre du jour du parlement français avant sa visite d'Etat en Arménie, c'est-à-dire, jusqu'au mois de mai prochain.



A l'issue du dîner annuel, un prix de bravoure par CCAF a été décerné à Bernard Henry-Levy qui, pendant ces dernières années, est devenu l'un des grands défenseurs du peuple arménien.

Alexis Govciyan, Président

de l'UGAB Europe, a présenté le programme lié au centième anniversaire du Génocide arménien en 2015.

La belle soirée s'est terminée sur la chanson de Charles Aznavour.

Négationnisme: Pétition contre la décision malhonnête de la Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, France) a statué le 17 Décembre 2013, que Dogu Perinçek (président du Parti des travailleurs, Turquie) ne pouvait être condamné pour avoir déclaré publiquement (à Genève, en 2007) que le "soi-disant génocide arménien est un mensonge impérialiste. « Dans le combat contre le négationnisme turc du génocide arménien, le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF) a lancé la pétition suivante demandant à la Suisse de faire appel de ce jugement. Nous croyons que cette pétition devrait faire le tour du monde et sécuriser les 100.000 signatures nécessaires, parce que si le jugement n'est pas infirmé il pourrait mettre un terme aux revendications arméniennes contre la négation du génocide arménien.

<http://www.mesopinions.com/petition/justice/negationnisme-petition-contre-arret-sclerat-cour/11217>

NOR HARATCH
ՄԵՅՆԱԿ
Journal trihebdomadaire en langue arménienne
83 rue d'Hauteville, 75010 PARIS

ՄԵՅՆԱԿ NOR HARATCH **Hebdo**

POUR TOUT NOUVEL ABONNEMENT
OFFRE EXCEPTIONNELLE
ABONNEMENT ANNUEL : 120 € - 10 € par mois

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

E-mail



Veillez libeller votre chèque à l'ordre de « Nor Haratch » et l'envoyer avec la présente fiche à l'adresse suivante:
Nor Haratch, 83, rue d'Hauteville, 75010 Paris
Tél.: 01 55 32 06 72

Pour les virements bancaires :
Société Générale - Paris Saint Vincent Paul - IBAN - FR76 3000 3033 2000 0205 8187 329 - SWIFT SOGEFRPP

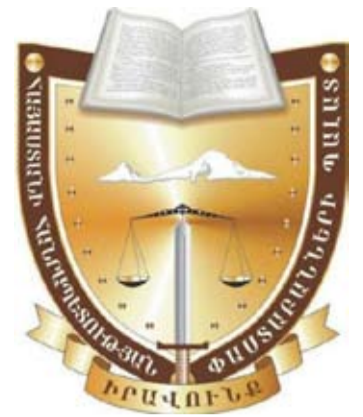
Barreau de la République d'Arménie

Bilan

De 100 jours de prise de fonction du bâtonnier
du Barreau d'Arménie, M. Ara Zohrabyan

Erevan

21 janvier 2014



Avant-propos

Le 14 septembre 2013, les 913 avocats sur 1370 avocats titulaires de la licence d'avocat du Barreau d'Arménie ont participé aux élections du bâtonnier. Les élections du 14 septembre ont été marquées par rapport à toutes les élections précédentes par l'esprit de concurrence des candidats, par le vif intérêt porté par la société pour l'activité du Barreau et les élections du bâtonnier, ainsi que par l'activité sans précédent des avocats électeurs.

Sur la décision No N-1-A du 14 septembre 2013 de la commission du décompte des voix du Barreau, l'avocat Ara Zohrabyan a été déclaré bâtonnier pour un mandat de 4 ans, ayant 713 (sept cent treize) voix en sa faveur sur 913 (neuf cent treize) bulletins recensés au total. La décision a stipulé également que les attributions du bâtonnier nouvellement élu courent à partir du 4 octobre 2013.

Le 14 janvier 2014 est le 100^{ième} jour de l'entrée en fonction de M. Ara Zohrabyan.

Aujourd'hui, 21 janvier 2014, M. Ara Zohrabyan fera le bilan du travail accompli au cours des premiers 100 jours de son mandat et présentera son programme d'action.



Bâtonnier du Barreau d'Arménie Ara Zohrabyan

Hayk Hakobyan

Porte-parole de la presse

Structure du bilan

1. Transparence de gestion et de fonctionnement du barreau et renforcement institutionnel
2. Relations extérieurs
3. Promotion de la défense publique
4. Projet d'activités

1. La transparence de gestion et de fonctionnement du barreau et le renforcement institutionnel

- Les décisions du Conseil de l'ordre du Barreau et du bâtonnier sont publiées sur le site.
- Il est prévu sur le site récemment créé la possibilité de suivre en ligne les séances du Conseil de l'ordre du Barreau. Ce dispositif sera mis en fonctionnement après le déménagement du Barreau dans les nouveaux locaux.
- Sur le site du Barreau (www.advocates.am), on peut lire le rapport financier du Barreau d'Arménie, reflétant les recettes et les dépenses du Barreau pour la période du 4 octobre-décembre.
- Le budget annuel pour 2014 a été approuvé et publié sur le site en décembre 2013.

Politique du personnel

- Le Barreau a été complété par les nouveaux spécialistes de qualité, en particulier ont été désignés les 3 adjoints au bâtonnier, le directeur financier, le porte-parole de la presse, les conseillers du bâtonnier dont l'objectif principal est d'assister au bâtonnier du Barreau dans la mise en œuvre du programme préélectoral. Au Barreau s'est formée une équipe, apte à trouver les solutions à tous les problèmes surgissant devant le Barreau.
- Promotion des liens publics
- Le jeudi est le jour de réception au Barreau.
- Une plateforme spéciale a été créée au Barreau, qui permet aux avocats de présenter leurs dossiers.

- 10 conférences de presse ont été organisées durant les derniers 3 mois.
- L'activité efficace du club favorise l'argumentation des différents points de vu des avocats par le biais des débats. Pendant des derniers 3 mois ont été tenues plus de 10 séances du club, au cours desquelles ont été abordées les questions suivantes : notamment, le nouveau Code de procédure pénale de la RA, la conception du nouveau Code de procédure pénale de la RA, la réglementation concernant la procédure de désistement, les particularités de l'activité d'avocat etc.
- Le Barreau informe la société sur l'activité des avocats : les progrès enregistrés aussi bien que les problèmes à résoudre.



(de g. à dr.) Hayk Hakobyan et Ara Zohrabyan

Relations entre les avocats et le Barreau

- Pour renforcer les relations entre le Barreau et les avocats s'organisent des événements visant en premier lieu l'encouragement et la couverture des activités des avocats.

- 3 avocats ont été récompensés officiellement par des lettres de remerciement pour les consultations pro bono. Ainsi sont stimulées les consultations juridiques gratuites pour les personnes en situation précaire.

- Des lettres de félicitation nominales sont remises aux avocats jubilaires du Barreau. Ce genre d'événements rappelle aux avocats que le Barreau est créé pour les servir.

- 19.12.2013, un diplôme d'honneur et une montre nominale du Barreau ont été remis à Nariman Mirzabekyan, avocat le plus âgé de la RA, à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire pour son travail de bonne foi et de longue date.

- A travers le groupe «Avocats» du réseau social, le Barreau met aux discussions certaines questions avant la prise de la décision finale.

- Il a été créé le Conseil des jeunes, composé des premiers diplômés de l'École des avocats. Le Conseil des est formé de 6 avocats, le plus jeune membre du Conseil de l'ordre du Barreau a été nommé le président du Conseil des jeunes. Le Conseil des jeunes vise à assister à l'intégration au milieu professionnel des jeunes avocats, ayant reçu leurs licences d'avocat pendant les dernières 3 années ou qui vont la recevoir prochainement, à relever les problèmes surgis pendant l'exercice de leur profession et aider les résoudre, à contribuer à la collaboration des jeunes avocats et les avocats expérimentés.

- Il a été créé un groupe de travail, composé de 5 personnes, examinant les problèmes juridiques dans le domaine de la bureaucratie, dont les objectifs sont d'étudier toutes les questions surgissant dans le domaine du droit administratif, de relever les lacunes dans la législation administrative, d'examiner et de systématiser les plaintes des avocats concernant l'examen des infractions administratives, de rédiger et de présenter au Barreau d'Arménie les propositions sur les amendements législatifs.

Politique régionale du Barreau

- Pour rassembler les avocats membres du Barreau fonctionnant

dans les régions et dans les villes des régions de la RA et pour relever et résoudre les problèmes surgis pendant leurs activités professionnelles, il a été établi un règlement «sur la mise en œuvre de la coordination régionale», selon lequel la mise en application de la politique régionale du Barreau est effectuée par les coordinateurs régionaux et par les responsables dans les villes des régions.

- Dans le cadre de la coordination régionale, les coordinateurs ont été nommés dans les régions d'Aragatsohn, Tavouche et Vayots Dzor.

- Les Responsables ont été nommées dans la ville d'Armavir de la région Armavir, dans la ville de Talin de la région Aragatsohn, dans la ville de Hrazdan de la région Kotayk, dans la ville de Sévan de la région Gégarkunik et dans les villes de Stépanavan et d'Alaverdi de la région Lori.

- Dans les autres régions et villes les coordinateurs et les responsables seront désignés suite aux élections, compte tenu du nombre des avocats.

2.Relations extérieures

La délégation du Barreau était en visite officielle à la République du Haut Karabakh les 7-8 novembre 2013.



L'objectif de la visite était de lancer la coopération entre les avocats des deux républiques arméniennes. Au cours de la visite la délégation a eu des rencontres officielles avec

- Bako Sahakyan, Président de la République du Haut Karabakh
- Arayik Harutyunyan, Premier ministre de la République du Haut Karabakh

- Ararat Danielyan, Ministre de la Justice de la République du Haut Karabakh

- Narine Narimanyan, Président de la Cour suprême de la République du Haut Karabakh

- Alexander Galstyan, Bâtonnier du Barreau de la République du Haut Karabakh

Lors de l'entretien officiel avec le



Président de la République du Haut Karabakh, la délégation a annoncé que le Barreau d'Arménie exprime une vive volonté de coopérer avec le Barreau du Haut Karabakh, en



particulier dans le domaine de la formation continue des avocats et l'organisation des cours de formation à l'intention des auditeurs. Dans cet objectif, il est envisagé de mettre en place le système de la formation à distance, ce qui offrira aux avocats du Haut Karabakh la possibilité de bénéficier de ces formations sans se déplacer, ainsi qu'aux juristes du Haut Karabakh la possibilité de faire leurs études à distance à l'École des Avocat de la République d'Arménie.

Afin de sensibiliser les jeunes conscrits aux savoir juridiques, il a été examiné la question d'envoyer en mission les avocats de la RA pour tenir les conférences et les consultations dans les corps militaires du Haut Karabakh.

Le premier ministre du Haut Karabakh, M. Harutyunyan a noté que la visite de la délégation du Barreau d'Arménie aura une grande influence sur les activités futures des avocats du Karabakh.

Il a été discuté également l'organisation du planning de l'enseignement à distance des avocats de la République du Haut Karabakh.

Rencontre avec les avocats du Haut Karabakh

Lors de la rencontre avec les avocats de la République du Haut Karabakh ont été discutés les problèmes généraux surgissant devant l'avocatie.

La délégation du barreau d'Arménie



a annoncé que sa mission principale est de lutter contre les avocats «intermédiaires» et que la même lutte doit être menée en Haut Karabakh. Le Barreau d'Arménie accordera son assistance technique et informatique au Barreau du Haut Karabakh.



La délégation du Barreau d'Arménie était en visite officielle dans la République française les 19-24 novembre 2013



Lors de cette visite ont eu lieu des rencontres avec les représentants des structures suivantes

- Union nationale des CARPA (UNCA)

Au cours de la rencontre ont été discutés les perspectives du développement du système CARPA en Arménie, ainsi que les problèmes existant dans le domaine en question, les éventuelles réformes législatives y compris.

Les représentants de l'Union nationale des CARPA se sont montrés prêts à continuer d'assister à la mise en place de ce système en Arménie et ils ont présenté l'expérience exemplaire des autres pays dans le domaine de CARPA qui serait utile à la

RA pour l'élaboration et la mise en œuvre de son modèle CARPA.

Les parties ont accordé une grande importance à la création de l'Union internationale des CARPA dont l'un des cofondateurs est le Barreau d'Arménie.

- Barreau de Paris



Lors de la rencontre les parties ont signé une convention de coopération qui a réaffirmé les relations amicales établies depuis plusieurs années entre les deux Barreaux. Il a été convenu de continuer à coopérer dans les domaines de la for-



mation des avocats, de l'échange d'expérience, de l'organisation des conférences et des séminaires etc. Pierre-Olivier Sur, bâtonnier du Barreau de Paris récemment élu, était présent à la signature de la convention et il a accepté l'invitation de venir en Arménie en visite officielle.



- La délégation du Barreau d'Arménie a eu l'honneur d'assister au dernier annuel de l'Association Française des Avocats et Juristes Arméniens (AFAJA), avec les représentants de laquelle il a été décidé de développer la coopération à travers les visites aux objectifs scientifiques et éducatifs à la fondation «Ecole des avocats de la République d'Arménie».

- Rencontre avec le directeur et le secrétaire générale du système CAR-

PA de Paris

Un aperçu de l'historique du parcours de système CARPA de Paris a été présenté à la délégation arménienne, il a été souligné l'importance de ce système dans le domaine de l'autogestion et de l'autofinancement de la profession d'avocat, ce qui est une véritable garantie de l'indépendance du Barreau.

Les représentants se sont dits prêts à soutenir le Barreau d'Arménie dans les activités visant le perfec-



tionnement du système CARPA.

- La délégation a eu également des rencontres avec les dirigeants et les représentants arméniens des plusieurs cabinets d'avocats prestigieux. Pendant les rencontres, il a été question du rôle des avocats français d'origines arménienne dans la promotion des investissements en Arménie, les problèmes du statut juridiques des Arméniens demandant l'asile en France, les questions



de la reconnaissance du Génocide arménien et le politique du négationnisme, ainsi que les initiatives et les efforts du Barreau visant le développement de l'avocatie.

- Lors de la rencontre avec le président de la Fédération nationale des Unions des jeunes avocats de Paris, il a été convenu d'initier une coopération entre les jeunes avocats de deux pays, se basant sur le Conseil des jeunes récemment créé.

Le Barreau a adhéré à l'Union internationale des avocats (UIA)



Le 7 décembre 2013, à la séance du Comité des directeurs de l'Union internationale des avocats à Paris a été approuvée la demande de l'adhésion à l'UIA du Barreau d'Arménie.

L'adhésion à l'UIA offre au barreau la possibilité de coopérer avec plus de 200 unions d'avocats représentant 120 pays, de bénéficier d'une assistance au niveau individuel, ainsi que structurel dans les initiatives ayant pour l'objectif la défense des droits de l'homme et de juristes, de recevoir une information sur les dernières modifications apportées aux autres actes réglementaires concernant le champ législatif de l'exercice des professions juridiques, d'organiser et de participer aux conférences et aux autres événements consacrés aux sujets liés au domaine du droit.

L'Union a été fondée en 1927 et fonctionne toujours dans le domaine de la défense du droit de l'homme et les unions d'avocats, en particulier l'UIA a participé conjointement CCBE aux initiatives luttant contre les processus mettant en danger l'indépendance de la profession d'avocat dans les pays membres.

Rencontre à Erevan



En octobre 2013, le Barreau a accueilli Maître Denis Ferré, avocat au Barreau de Marseille, qui était arrivé en Arménie avec la délégation du Maire de Marseille. Lors de la rencontre M. Ferré a exprimé une volonté ferme de créer et de développer les relations entre les avocats des Barreaux de Marseille et d'Arménie.

La rencontre était suivie par la visite de M. Hervé Ghévontian, délégué par le bâtonnier du Barreau de Marseille. M. Ghévontian a présenté la proposition de bâtonnier du Barreau de Marseille d'organiser dans l'avenir des visites mutuelles en vue de la signature du mémorandum de coopération et du renforcement des relations amicales entre les Barreaux.

Ils ont été discutés également les perspectives de la réalisation des projets de l'échange d'expérience.

3. Promotion de la défense publique



• Il a été créé un groupe de travail qui

a réalisé dans les courts délais l'analyse des problèmes existant dans le domaine de la défense publique et a présenté ses propositions.

• Le bureau du défenseur public a été rééquipé de nouveau support technique en novembre et décembre 2013.

• Il a été approuvé le règlement de l'organisation du concours de la désignation du défenseur public selon lequel il est prévu d'organiser le premier concours en février 2014 et de précéder à la rotation de 20 avocats sur 50 en fonction par le biais des concours.

• Un nouveau règlement de l'organisation du travail du défenseur public est en train d'élaboration, ceci va prévoir les modalités des relations entre les citoyens et le bureau de défenseur public.

• Il est prévu de mettre en place de nouveaux modèles visant la surveillance et le contrôle des activités du défenseur public, notamment le planning de la charge du défenseur public par un logiciel informatique spécial, ainsi que par la suivie des audiences et le sondage de la clientèle concernant les activités du défenseur public.

• Il est envisagé d'assurer dans les nouveaux locaux du Barreau d'Arménie le confort nécessaire pour l'activité des défenseurs publics, en particulier la mise à leur disposition des bureaux confortables, équipés des supports techniques indispensables, ainsi que des pièces spéciales pour les consultations confidentielles avec les clients.

• Il est prévu d'envoyer prochainement les défenseurs publics expérimentés d'Erevan dans les régions de la RA dans le but de la promotion de la défense publique régionale.

4. Enseignement professionnel et formation des avocats



Fondation «Ecole des avocats de la République d'Arménie»

Le 6 octobre 2013 les premiers diplômés de la fondation «Ecole des avocats de la République d'Arménie» (60 personnes) ont obtenu solennellement leurs licences d'exercice de la profession d'avocat.

L'Ecole des avocats de la RA fonctionne depuis le juillet 2012 et à partir de cette époque les 192 candidats sont entrés à l'Ecole. Depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui 70 auditeurs ont terminé leurs études à l'école des avocats de la RA. Après avoir participé aux examens de



qualification organisés par le Barreau d'Arménie, ils ont obtenu leurs licences d'exercice de la profession d'avocat.

Sur la décision No 18-L du 05.11.2013 du Conseil d'Administration de la



«Ecole des avocats de la République d'Arménie» a été créée une commission d'évaluation de la qualité du processus éducatif dont le but principal est la réalisation de la surveillance permanente de la qualité de l'enseignement à l'Ecole des avocats.

5. Projet d'activités

Il est prévu de réaliser le suivant:

• Créer une commission de la défense des droits des avocats dont l'objectif principal sera la collecte de l'information sur les cas entravant la mise en application des droits des avocats.

• Mettre en place le modèle de la formation à distance qui donnera aux avocats la possibilité de participer à la formation obligatoire et la possibilité de bénéficier des cours sans se déplacer aux habitants des régions de la RA et de la République du Haut Karabakh.

• Elaborer et présenter un projet de loi afin de réaliser des réformes dans la loi «sur la profession d'avocat» de la RA.

**REDACTION ET MISE EN PAGES
PAR MAITRE
MARTUN PANOSSIAN
ET
MAITRE RAYMOND YEZEGUELIAN**

ACCORT – ORIGINAIRES DE TURQUIE

RENCONTRE – DEBAT

A l'occasion du 7^{ème} anniversaire de la disparition de Hrant DINK



Le jeudi 13 février à 19h30 à la Salle des Fêtes de la Mairie du 10^e
72, rue du Faubourg Saint Martin - 75010 Paris
Métro : Château d'Eau - Jacques Bonsergent

Animé par Bernard DREANO,
président de Helsinki Citizens' Assembly France (AEC)

Avec la participation de
Fethiye ÇETİN, avocate de la famille DINK
Kéram KEVONIAN, historien

Projection du court-métrage de Huseyin Karabey :
"Nulle ténèbre ne nous fera oublier"



2 BIS, RUE BOUCHARDON 75010 PARIS
TEL : 01 42 01 12 60
acort@acort.org
www.acort.org



Organisation
Terre et Culture
Après ce forum de pays arabes

16, RUE DE NOTRE DAME DE LORETTE
75009 PARIS
TEL : 01 48 97 42 58
contact@otc-france.org
www.terreetculture.org

Programme « Ari Doun » - 2014 visite en Arménie Participation au programme Ari Doun

mieux connaître l'histoire, la culture de la Mère Patrie, de l'Arménie, les traditions et les coutumes des familles arméniennes. Tout au long du programme vous serez hébergé dans les familles d'accueil, ainsi que dans le camp estival. Vous participerez aux cours de connaissance de la patrie, du chant et de la danse arméniens. Un programme pour vous aider à mieux apprécier les valeurs spirituelles et culturelles et avoir conscience de votre identité arménienne.

Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie
Comité d'organisation du programme
« Ari Doun »
ARI DOUN 2014

Conditions de participation des jeunes arméniens au programme
« Ari Doun »

site Internet www.aritun.am
mail europedep@yahoo.fr

- Etre âgé entre le 13 et 18 ans,
 - Ne doit pas être participant du programme « Ari Doun » autrefois,
 - Prendre à sa charge les frais de voyage (aller-retour),
 - Présenter le formulaire d'inscription dûment rempli et signé, une photo d'identité, plus la copie du passeport
 - à l'arrivée présenter une attestation Médicale de votre état de santé.
- Site Internet www.aritun.am.

Transmettre les documents nécessaires au Ministère de Diaspora de la République d'Arménie par courriel,

fax ou par mail
europedep@yahoo.fr

La date limite de la présentation du paquet achevé est au moins un mois avant le début de chaque étape.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom
date de naissance
Sexe
Lieu de naissance
Lieu de résidence
Nationalité
Adresse

N° de téléphone du domicile
ou portable des parents
Code pays
N° de téléphone portable
Code pays
Etablissement scolaire/universitaire
Maitrisez-vous l'arménien?
Avez-vous jamais été en Arménie?
Si oui, indiquer la date
Avez-vous des parents en Arménie ?

SESSIONS

Juin 15 – Juin 28

Juin 22 – Juillet 5

Juillet 6 – Juillet 19

Juillet 13– Juillet 26

Juillet 20 - Août 2

Août 3 – Août 16

Août 10 – Août 23

Août 17 – Août 30

Participez – vous à l'étape de camp au cours des derniers 4 jours du programme?

ARI DOUN 2014
Signature

UGAB FRANCE ACTIVITÉS JEUNES 2014



17^{ème} Séjour de ski dans la vallée
d'Abondance (Haute-Savoie)
Jeunes de 8 à 16 ans

Du 15 au 22 février 2014

Les inscriptions pour les activités
jeunes 2014 continuent.
Il nous reste quelques places
disponibles pour le séjour de ski...
Si vous n'avez pas encore validé,
dépêchez -vous!
INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE :
<http://ugabfrance.org/programs/ski/>

SUIVRE LA ROUTE DE LA VICTOIRE
9 MAI-LIBERATION DE SHOUSHI

A PARTIR DE 685 EURO PAR PERSONNE
TOUT COMPRIS, PENSION COMPLETE
SAUF LES BILLETS D'AVION

ORGANISE UN VOYAGE-PÉLERINAGE EN ARMÉNIE ET ARTSAXH
DU 06.05.2014 AU 13.05.2014

MARDI 06.05.2014
Envol en avion. Visite du musée militaire
Yerevan. Nuit à Erevan.

MERCREDI 07.05.2014
Monastère de Geghard, Dégustation de Cata (fruits) de Geghard,
Temple de Garni, Sevan, Presqu'île et Monastère de Sevan,
Déjeuner au bord du lac Sevan, Dzhuh, Monastère de Haghartsot,
Retour à Erevan.

JEUDI 08.05.2014
Monastère de Khor Virap, Noravank, Départ pour Karabakh,
Nuit à l'hôtel de Stepanakert.

VENDREDI 09.05.2014
Marche de Stepanakert à Shoushi suivant la route de la libération de Shoushi,
Pique-nique à Shoushi, Eglise Ghazanchetsots, retour à Stepanakert,
Participation au défilé militaire, Monastère de Gandzasar,
Retour à Stepanakert.

Samedi 10.05.2014
Tigranavert, Départ pour la région de Martouni,
Visite de la statue de Monte Melkonian, Monastère d'Amaras,
Tondra, Départ pour Kapan.

DIMANCHE 11.05.2014
Montée au sommet du mont Khoutoup (pique-nique),
Visite du tombeau de Garegin Njzdeh, Descente, Retour à Kapan.

LUNDI 12.05.2014
Visite du monastère de Tatev par téléphérique,
Areni, Dégustation du vin des caves d'Areni, Retour à Erevan.

MARDI 13.05.2014
Echmiadzine, la Cathédrale d'Echmiadzine,
Sardarapat, Mémorial et musée de Sardarapat, Site Zvartnots,
Retour à Erevan, Soirée de Gala, Transfert à l'aéroport, Départ.

Déjeuners et dîners dans les meilleurs restaurants d'ARMÉNIE.

Nous écrire : yan.voyage@yahoo.com



EREVAN CENTRE VILLE

RESIDENCE ET HOTEL
YEZEGUELIAN

24 STUDIOS ET APPARTEMENTS

DANS LE PARC
DE L'HOTEL CONGRESS
mitoyen de l'Ambassade de France

LOCATION

250 € la semaine
payable à l'entrée dans les lieux



ACCUEIL A L'AEROPORT GRATUIT

Un accueil chaleureux
Gardiennage 24 h / 24
Cuisine - Réfrigérateur
Coffre - TV - Café - Bar
Internet gratuit

email : yezeguelian@aol.com

A LOUER



RESERVATION EREVAN

Mlle Ani : 00 37 49 1 73 91 91
Mr Mher : 00 37 49 1 57 01 70

BUREAU PARIS

34, avenue des Champs Elysées
Audrey : 06 76 26 29 43 - 01 43 59 66 72

A la même adresse

UNION DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Président Fondateur
Raymond Yézéguelian : 06 63 54 22 30

060 001 34 1114 2014 2014 2014 2014 2014

ARA

restaurant

SPÉCIALITÉS ARMÉNIENNES

Ouvert tous les midis du lundi au samedi.
Chaque 1^{er} samedi du mois repas du soir avec animation musicale

32 Rue du 24 avril 1915 - Décines - 69150

Tél: 04 78 49 86 44







A SUIVRE

70^e ANNIVERSAIRE DE L'EXÉCUTION DU GROUPE MANOUCHIAN

L'UCFAF vous invite
à une soirée d'hommage

Judi 13 février 2014



19h30 - Vernissage de l'exposition

« Ces étrangers et nos frères pourtant »

20h - Projection du film

Les FTP-MOI dans la Résistance
documentaire de 90 minutes
produit par **Images Contemporaines**

*Les FTP-MOI jouèrent un rôle essentiel au sein de la Résistance.
A travers l'histoire du groupe Manouchian
ce documentaire revient sur les origines des FTP-MOI
nés d'un long processus politique et social.
Au delà du nécessaire devoir de mémoire ce film questionne notre présent.*

suivie d'un débat avec les réalisateurs

Mourad Laffite et Laurence Karsznia

et avec la participation

de **Georges Duffau-Epstein**

Fils de Joseph EPSTEIN

responsable des FTPF Ile-de-France



Centre culturel UCFAF-JAF

6, cité du Wauxhall 75010 Paris
M^o République • ENTRÉE LIBRE

Dans le cadre de ses rencontres

« **Foi & Spiritualité** »

La paroisse arménienne St Jacques de Lyon
vous propose une soirée sur le thème de
l'Orient chrétien.

A l'occasion de la parution de son livre,
nous recevrons

Pascal Maguesyan

(Journaliste, auteur-photographe)

Samedi 15 Février 2014 à 20h



Soirée organisée par l'ADCARLY

Paroisse de l'église arménienne St Jacques

40 rue d'Arménie/295 rue André-Philip – 69003 - Lyon

NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

ACTUALITE VIDEOS
CULTURE PHOTOS
DICTIONNAIRE



www.nouvelhay.com

AMP
99.5
La Radio Arménienne d'Ile de France

**Association Franco-Arménienne
de Communication**

Administration et studios :
41 rue des écoles 94140 Alfortville
e-mail : aypradio@wanadoo.fr
Siège : 17 rue Bleue 75009 Paris
www.aypfm.com

**EREVAN - CENTRE
RESIDENCE YEZEGUELIAN**
location appartements
tout confort avec cuisine, Wifi,
accueil français
250 euros la semaine



Tél.: + 37491 73 91 91
+ 37491 57 01 70

Centre ville
dans le Parc
de l'Hôtel
Congress

Mail: yezeguelian@aol.com

Citation

**Mon fils, n'oublie pas
mes enseignements,
Et que ton cœur garde
mes préceptes ;
Car ils prolongeront les jours
et les années de ta vie,
Et ils augmenteront ta paix.**

**Proverbes 3 : 1-2
(La Bible)**

Solidarité Protestante France-Arménie
Organisation Non Gouvernementale à statut associatif
le président, Janik Manissian
L'Histoire d'une petite fille de 2 ans en ARMENIE

Bonjour, je m'appelle *** (Trois Etoiles). J'ai 2 ans. Je suis malade, j'ai le cancer. Je vais mourir. Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais probablement pas quelque chose de bien, car ma mère pleure tout le temps. Elle essaie de le faire en cachette, mais ce n'est pas toujours évident. Je vois que le monde qui m'entoure est un peu triste, même s'ils ne veulent pas le montrer. J'aime beaucoup ma mère et je ne veux pas la voir pleurer. Je veux absolument guérir pour qu'elle soit heureuse. Mes journées à l'hôpital me paraissent longues et ennuyeuses, jusqu'au jour où les filles de SPFA m'ont rendu visite. Elles avaient apporté plusieurs livres qu'elles ont commencé à lire pour moi et les autres enfants malades de l'hôpital. C'étaient des livres très intéressants, riches en couleurs et en images. C'était aussi la première fois que des filles inconnues venaient nous lire des contes. J'aime beaucoup les contes, mais personne ne les lit pour moi, tous sont occupés par ma maladie, et ne comprennent peut-être pas que ces contes soulagent mes peines, après un traitement que les adultes appellent la chimiothérapie. Malheureusement, ma mère n'a pas à cœur de me les lire. Donc j'attends toujours avec impatience l'arrivée de ces filles. Ces livres sont un peu drôles pour moi, car ils ne sont pas en arménien, mais en une autre langue que je ne connais pas du tout, mais ces filles sont très sages, elles me les présentent en arménien. Elles sont grandes ces filles, et elles ont appris beaucoup de choses. Lorsque je

grandirai, je veux être comme elles, et je lirai moi aussi des contes pour d'autres enfants malades.

Nous sommes le 25 décembre 2013. Dans 6 jours, c'est la fête de Nouvel an. Les filles sont venues aujourd'hui. Elles m'ont apporté un cadeau. C'est un livre de poèmes en arménien pour les enfants de 0 à 6 ans, avec des images en noir et blanc qu'il faut colorer. Il est très beau ce livre, je me suis beaucoup réjoui. Je ne me sépare plus de ce livre, et je l'emmène partout avec moi, même à cette chimiothérapie que je déteste. Normalement, j'ai pas le droit, mais on me le permet. C'est mon cadeau préféré que j'aie jamais reçu...

... La petite fille s'est éteinte le 8 janvier 2014. Jusqu'à son dernier souffle, elle avait dans ses mains le livret offert par les filles bénévoles de SPFA. C'est drôle, mais la joie de ses derniers jours était ce petit livret, ce petit quelque chose d'insignifiant en réalité, qui ne coûte pas grand-chose pour nous, les adultes. Les derniers jours de la petite *** étaient remplis de contes, et de conversations positifs. Elle est partie en paix. Cette petite créature, qui avait à peine 2 ans, et qui venait tout juste de faire ses premiers pas dans la vie, est partie sans réellement s'y intégrer. Ce monde a été très dur pour elle, et la maladie en a décidé autrement...

L'histoire de cette petite fille nous a tous profondément émus, mais une chose nous console – grâce à Joie de Lire, elle a été heureuse les derniers jours de sa vie. C'est l'unique chose qui a adouci

aujourd'hui la peine de cette perte à sa maman. Cette petite fille me rappelle "Oscar et la Dame Rose" d'Eric-Emmanuel Schmitt. Lorsque je le lisais en 2005, c'était un simple récit émouvant pour moi. Aujourd'hui, je réalise qu'il peut être aussi une réalité, comme c'est le cas de la petite ***. La petite fille est aux cieux aujourd'hui, mais je ne suis pas triste, car grâce à notre travail à SPFA, et à l'un de nos projets, elle est partie heureuse : nous avons pu remplir ses journées, et lui faire oublier ses peines. Je crois que si l'on arrive à soulager l'état même pour un seul enfant, cela vaut la peine de continuer à travailler, et à réaliser ce beau projet qu'est la Joie de Lire...

*Hélène OHANDJIAN,
Bénévole du projet Joie de lire,
et Responsable des projets sociaux
de SPFA-Erevan*

S P F A

**Association loi 1901 - SIRET
389.251.299.000.19 Paris
/ Site Internet: <http://www.spfa-armenie.org>
<http://www.spfa-armenie.org>
PARIS: 1, rue Cabanis
75014 Paris Tel : 01 47 35
30 23 Fax : 01 53 80 19 49,
e-mail :
paris@spfa-armenie.org
EREVAN: 47, rue Khandjian,
appt 10, Erevan 375001
Tel: +374 2 52 27 06
Fax 15 11 62,
e-mail :
erevan@spfa-armenie.org**

Découvrir l'Arménie en 7 jours
620 EURO PAR PERSONNE
TOUT COMPRIS, PENSION COMPLETE
SAUF LES BILLETS D'AVION

ORGANISE UN VOYAGE EN ARMENIE

Arrivée à Erevan
Accueil - transfert à l'Hôtel Royal Palace.

JOUR 1
Excursion à Erevan. Déjeuner au restaurant « Ararat Hall »,
Musée des manuscrits Médiévaliens. Visite des musées.
Dîner au restaurant « Mer Gyugh ».

JOUR 2
Monastère de Geghard, Dégustation de Gats (Eroche) de Geghard,
Temple de Garni, Sevan, Prusseville et Monastère de Sevan.
Déjeuner au bord du lac Sevan, Dilijan, Monastère de Haghartsin.
Départ pour Vanadzor.

JOUR 3
Odzoun, Monastère de Sanahin, Alaverdi, Eglise d'Aghta,si,
Monastère de Haghpat. Retour à Vanadzor.

JOUR 4
Lettre en pierre, Sainte Croix, le château d'Amberd,
Déjeuner (Khach au sommet du mont Aragats),
Saghmosdzank. Retour à Erevan. Dîner au restaurant « Araks ».

JOUR 5
Khor Virap, Nitsavank. Départ pour Tatev.
Visite du Monastère de Tatev par téléphérique.
Retour à Erevan. Dîner au restaurant « Mer Tagh ».

JOUR 6
Mémorial et musée du Génocide, Echmiadzine,
la Cathédrale d'Echmiadzine, Sardarapat.
Mémorial et musée de Sardarapat. Site Zvartnots.
Retour à Erevan. Dîner au restaurant « Taron ».

JOUR 7
Vernissage (marché des oeuvres d'art et de l'artisanat),
Déjeuner au restaurant « Aphrikyan »,
Temps libre, Soirée de Cloture, Restaurant « Parvana »,
Transfert à l'aéroport, Départ.

Déjeuners et dîners dans les meilleurs restaurants d'ARMENIE
Nous écrire : yan.voyage@yahoo.com

The Arche de Noé
Noyan Tapan
HIGHLIGHTS
Hebdomadaire
Depuis le 4 Mai 1993, Erevan, Arménie

Président de Noyan Tapan Media Holding:
Tigran Haroutiunian

Rédacteur en chef de Noyan Tapan:
Gayanée Arakélian

Rédacteur en chef:
Haroutiun Khatchatrian

Directeur de Publication:
Marina Harutyunyan

Traductrice:
Nona Petrossian

Editeur: Noyan Tapan SARL
28 Rue Isahakian, Erevan, 0009
République d'Arménie
Date et N° de Régistre:
15.12.1995; 273.110.00512
Tirage: 1000 copies
Tel:(37410) 56-59-65, Fax:(37410) 52-43-18
E-mail: contact@nt.am
URL: www.nt.am

**L'Édition Française
de Noyan Tapan
est publiée par
Mr. Raymond Yezeguelian
E-mail :
Raymond.yezeguelian@gmail.com**